

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 26 septembre 2022

Inauguration de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Haut-Chablais : un tournant dans l'organisation des soins

Le 26 septembre 2022, l'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ont contractualisé avec la CPTS du Haut-Chablais.

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux enjeux de santé de leur territoire et de répondre aux attentes des professionnels de santé notamment en décroissant médecine de ville et médecine hospitalière.

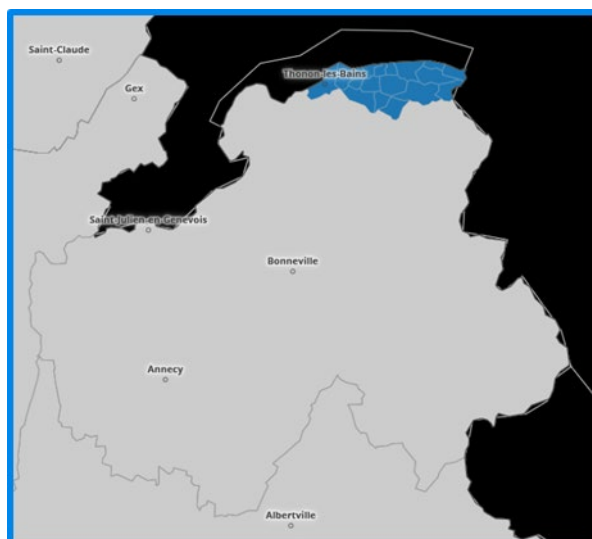
Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, les CPTS ont démontré leur capacité à se mobiliser, s'organiser et coopérer, permettant la mise en place de centres de consultations, de dépistage ou encore de centres de vaccination et répondant ainsi aux besoins des habitants des territoires. Un Accord conventionnel interprofessionnel (ACI) leur permet de bénéficier de financements.

L'élaboration du projet fondateur de la CPTS du Haut-Chablais par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

Le territoire de la CPTS

La CPTS du Haut-Chablais s'inscrit dans un territoire de 18 communes : Bernex, Champanges, Chevenoz, Evian-les-Bains, Féternes, Thollon-les-Mémises, Saint-Gingolph, Novel, Meillerie, Lugrin, Saint-Paul-en-Chablais, Maxilly-sur-Léman, Neuvécelle, Larringes, Publier, Vinzier, Marin, Thonon-les-Bains.

pour une population couverte de 71 631 habitants (8,7% de la population de la Haute-Savoie).



Les objectifs de la CPTS Portes du Haut-Chablais

Ils s'articulent autour de grandes missions dont les principales sont l'accès aux soins, le parcours de soins coordonné et pluri-professionnels, la prévention et la promotion de la santé.

L'accès aux soins

- Faciliter l'accès au médecin traitant, avec la mise en place d'un dispositif d'orientation des patients sans médecin traitant :
-  **Quelques chiffres sur le territoire de la CPTS du Haut-Chablais :**
 - => 16,1 % de personnes de 17 ans et + n'ont pas de médecin traitant**
 - => 6,5 % des personnes de 17 ans et + en ALD (Affection de Longue Durée) n'ont pas de médecin traitant**
 - => 9,3 % des personnes de 70 ans et + n'ont pas de médecin traitant**
- Améliorer la réponse aux soins non programmés (avec la mise en place de créneaux spécifiques) ;
- Communiquer et promouvoir la CPTS auprès des professionnels de santé du territoire (objectif à un an de 25% des professionnels de santé du territoire adhérents à la CPTS et de 20% des médecins généralistes).

Les parcours de soins coordonnés et pluri-professionnels

- Rédiger un protocole global du parcours cardiologie et prévoir des formations pluri-professionnelles spécifiques ;
- Rédiger un protocole global du parcours sur le diabète de type 2 et prévoir des formations pluri-professionnelles spécifiques ;
- Augmenter le nombre de Dossiers Médicaux Partagés (DMP) alimentés dans Mon Espace Santé.

La prévention et la promotion de la santé

- Mettre en place des actions de prévention du surpoids de l'obésité chez les enfants et les adolescents ;
- Mettre en place des actions de promotion du dépistage des cancers (du sein, du côlon et du col de l'utérus).

La démarche qualité et la pertinence des soins

- Rédiger un protocole de gestion des résultats biologiques urgents ;
- Former des groupes d'évaluation de la pratique.

L'attractivité du territoire

- Faire une étude sur les possibilités et les besoins d'installations des professionnels de santé et communiquer sur les offres à pourvoir.

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS du Haut-Chablais, la Caisse primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Ce contrat peut être amené à évoluer tout comme la CPTS pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

La signature de cet accord conventionnel interprofessionnel, le 26 septembre 2022, entérine la création de la CPTS du Haut-Chablais et marque le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.

Contacts presse :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPTS du Haut-Chablais

Dr Rémy Verdier

cpts.haut.chablais@gmail.com

CPAM de Haute-Savoie

04 50 88 60 20

communication.cpam-haute-savoie@assurance-maladie.fr